



Et les salaires ? Bordel !!!



Comme nous nous en apercevons tous à la fin de chaque mois, des fois avant, les salaires à la Fnac sont très bas. **Conséquence de plusieurs années de « modération salariale »**, pour reprendre les termes de notre direction, **les salaires de base des travailleurs de la Fnac vont passer sous les minima définis par notre convention collective, et pas qu'un peu, au 01 Janvier 2022.**

Si on ajoute à cela une refonte du variable, qui sera moins rémunérateur, **et le fait que tous les salariés de la Fnac qui ont des enfants, vont devoir se fendre de 10 euros mensuels supplémentaires au titre de la surcomplémentaire santé** pour assurer leurs arrières en cas de frais non pris en charge par notre mutuelle (orthodontie notamment), **nous sommes sûr que certains articles vont disparaître des caddies des salariés de la Fnac.**

On vous rassure tout de même, **ce serrage de ceinture ne touchera pas tout le monde dans le groupe, nos**

dirigeants seront épargnés par cette cure d'austérité...

A la CGT, nous pensons qu'il ne faut pas attendre d'être convoqués par la direction pour aborder la question des salaires et des conditions de travail. Les résultats des NAO (Négociation Annuelles Obligatoires) de ces dernières années qui doivent traiter de ces sujets nous donnent raison. **Nous profitons donc de ce tract pour revendiquer des augmentations de salaire et le versement dans les plus brefs délais de la prime Macron à hauteur de 1000 euros pour tous les salariés de la Fnac.** Nous ne perdons pas de vue pour autant, que dans d'autres enseignes comme Leroy Merlin, ce sont bien par des actions de grèves que les salariés ont pu obtenir des augmentations de salaire et le versement de primes. **A méditer et/ou à copier.**

NIVEAU	NAO BRANCHE 2022	FNAC PARIS	ECART	FNAC CODIREP	ECART	FNAC RELAIS	ECART	LOGISTIQUE	ECART
I.3	1 604,81 €	1 585 €	19,81 €	1 580 €	24,81 €	1583	21	1589,47	15,34
II.1	1 641,77 €	1 613 €	28,77 €	1 611 €	30,77 €	1616	25,77	1606,43	35,34
II.2	1 683,53 €	1 655 €	28,53 €	1 652 €	31,53 €	1657	26,53	1647,29	36,24
II.3	1 725,22 €	1 693 €	32,13 €	1 693 €	32,13 €	1693	32,22	1688,08	37,14
III.1	1 763,49 €	1 752 €	11,49 €	1 758 €	5,49 €	1763	0,49	1725,53	37,96
III.2	1 805,14 €	39 €	7,14 €	1 808 €	-2,86 €	1813	-7,86	1766,28	38,86
III.3	1 846,76 €	1 898 €	-51,24 €	1 892 €	-45,24 €	1865	-18,24	1807,01	39,75
IV.1	1 906,53 €	1 997 €	-90,47 €	pas concerné		1964	-57,47	1865,49	41,04
IV.2	2 134,65 €	2 092 €	42,65 €	pas concerné		2090	44,65	2088,7	45,95
IV.3	2 360,97 €	2 315 €	45,97 €	pas concerné				2310,15	50,82
P1	2 144,24 €	2 390 €	-245,76 €	2 221 €	-76,76	2201	-56,76	2129	15,24
P2	2 672,68 €	2 585 €	87,68 €	2 382 €	290,68	2342	330,68	2359,15	313,53
P3	3 194,73 €	3 802 €	-607,27 €	3733€(salaire 2020)	-538,27	3753	-558,27	3569	-374,27

